

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTÈRE GODIN EN DATE DU 27 JUILLET 2023 A 10H30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à 10 h 30, le comité syndical du syndicat mixte du Familistère Godin, légalement convoqué, s'est réuni en son siège à Guise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hugues Cochet, Président.

MARCHES PUBLICS

D 2023/13 - Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs de l'aile gauche du Palais Social dédiée au familistère campus (n°2023-SMFG-002)

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert a été mise en œuvre pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs de l'aile gauche du Palais Social dédiée au familistère campus (n°2023-SMFG-002). Il rappelle le déroulement de cette procédure :

1. Définition et estimation du besoin

Sur l'aile gauche du Palais Social du Familistère, les travaux de restauration « Monument Historique » des toitures et façades ont été achevés fin 2020 après cinq années de chantier, inclus la cour centrale et sa verrière ainsi que les escaliers.

L'objet du présent marché de maîtrise d'œuvre porte sur les aménagements intérieurs, avec la mise en conformité des circulations verticales nécessaires.

Le coût d'objectif maximal des travaux, tous aménagements confondus, inclus les équipements lourds et la décoration s'élève à 7 M € ht sur une surface d'environ 5 500 m². Sur la base de ce coût d'objectif maximal des travaux, le besoin du présent marché de maîtrise d'œuvre, est estimé à un montant de 900 000 € HT toutes tranches confondues.

2. Objet du marché

2.1 Type de procédure

Il a été décidé de retenir la procédure d'Appel d'Offres Ouvert codifiée aux articles L 2124-2 et R 2161-2 et suivants du CCP.

2.2 Description du marché

Marché de services : Maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs de l'aile gauche du Palais Social dédiée au familistère campus.

Les missions attendues de maîtrise d'œuvre sont réparties en une tranche ferme (TF) et 4 tranches optionnelles (TO1 à TO4). Chaque tranche comprend un certain nombre d'éléments de mission répartis comme suit :

TF

Études DIAG - Diagnostic
Études PROG- Programme
Études ESQ- Esquisse

TO1

Études AVP- Avant-Projet

TO2

Études PRO-DCE - Projet et Dossiers de Consultations des Entreprises permettant le lancement de la consultation des entreprises

TO3

Suivi des Travaux - ACT- Assistance aux contrats de travaux à l'issue de la consultation des entreprises

TO4

Suivi des Travaux -OPC- Ordonnancement, Pilotage et coordination
Suivi des Travaux -VISA- Contrôle et visa des plans d'exécution
Suivi des Travaux - DET- Direction de l'exécution des travaux
Suivi des Travaux - AOR – Assistance aux opérations de réception des travaux, inclus le récolement et le contrôle des DOE, dossiers des ouvrages exécutés

3. Publication du marché et délai de réception des plis

Conformément aux articles R. 2131-16 à R.2131-20 du CCP, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé, par voie électronique le 6 mai 2023, pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP). Dès la parution de l'AAPC au JOUE le 9 mai 2023, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été mis à disposition gratuitement sur le profil d'acheteur (www.xmarche.fr) ainsi que sur le site internet du Familistère (www.familistere.com).

La date limite de réception des plis (candidatures et offres) a été fixée au 15 juin 2023 à 12h00, soit un délai de 40 jours à compter de la date d'envoi de l'AAPC. Conformément à l'article R. 2161-3 du CCP, le délai minimum applicable étant de 35 jours et peut être réduit à 30 jours si les candidatures et les offres peuvent être transmises par voie électronique.

4. Réception des plis et dépouillement

4.1 Réception des plis

Le 15 juin 2023 à 12h00, huit offres ont été reçues dans les délais prescrits.

Les réponses électroniques ont été numérotées selon leur ordre d'arrivée.

1. AGC OUVRAGES
2. ATELIER GARNIER
3. AAP Prost
4. BLP ARCHITECTES
5. H2O ARCHITECTES
6. FRENAK ET JULLIEN SARL
7. LGA LETELLIER ARCHITECTES

8. DE ALZUA+

4.2 Compétences attendues

L'article 5 du cahier des charges définit les compétences attendues à minima au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir ;

Sur la tranche ferme :

- architecte mandataire, avec des références sur des espaces d'hôtellerie, de services et d'accueil du public.
- programmiste, avec des références sur des espaces d'hôtellerie, de services et d'accueil du public.
- designer, avec des références sur des espaces d'hôtellerie, de service et d'accueil du public.
- architecte du patrimoine, compétent au titre de la loi sur les édifices classés Monuments Historiques.
- ingénieur, bureau d'études structure et fluides.
- économiste du bâtiment, avec une expérience sur les Monuments Historiques.

Sur les tranches optionnelles :

Les mêmes que sur la tranche ferme, complétées par :

- acousticien.
- concepteur lumière.

4.3 Critères de sélection

La section 3 du règlement de la consultation fixe les critères de sélection des offres de la manière suivante :

Compétences, références, qualifications 30%

Lettre d'intention 30%

Prix des prestations 40 %

Classement final

Chaque candidat obtiendra une note totale sur 100 par addition des trois notes obtenues pour chacun des critères précités. Un classement sera établi en fonction de la note totale obtenue par chaque candidat.

5. Analyse des candidatures puis des offres

5.1 Analyse des candidatures

L'ensemble des candidatures ont été vérifiées et analysées avant l'analyse des offres.

Toutes les candidatures reçues sont complètes et recevables à l'exception de la candidature du groupement 1. AGC OUVRAGES.

Le dossier étant totalement incomplet et les compétences exigées n'étant pas réunies au sein du groupement, la candidature du groupement AGC OUVRAGES a donc été jugée irrecevable et éliminée au stade de l'analyse des candidatures. A cet égard, l'offre du groupement AGC OUVRAGES n'a pas été analysée.

5.2 Analyse des offres

Le comité d'analyse des offres, après la première approche administrative des offres reçues, a décidé d'analyser celles des équipes 2 à 8, la candidature de l'équipe 1 étant éliminée.

L'analyse détaillée des offres des groupements 2 à 8 figure en annexe dans le Rapport d'Analyse des offres.

6. Classement général des offres

Après une analyse approfondie de chaque groupement au regard des critères de sélection précités, une proposition de notation et de classement général a été établie par le comité de sélection des offres.

Candidats		Notes selon les critères et sous-critères											Classement final
		Compétences, références, qualifications (30%)				Prix des prestations (40%)			Lettre d'intention (30%)				
N° ordre de réception	Mandataire du groupement	Compétences (sur 10)	Références (sur 10)	Qualifications (sur 10)	Note sur 30	Montant de l'offre HT	Prix de référence = prix le plus bas de l'ensemble des offres	Note sur 40	motivation, compréhension du site et du projet campus (sur 15)	Organisation de l'équipe, rôle et méthodologie (sur 15)	Note sur 30	Note totale sur 100	
1	AGC OUVRAGES 4, rue Georges Pompidou 02 000 ROYAUCOURT ET CHAILVET	OFFRE NON ANALYSEE											
2	ATELIER D'ARCHITECTURE GARNIER (Architecte) Siège : 90 rue de la Vallée - 2ème étage 80000 AMIENS Agence : 19 boulevard Foch 51100 REIMS	8.00	8.00	10.00	26.00	795 000.00 €	791 480.00 €	39.82	10.00	11.00	21.00	86.82	4
3	ATELIER D'ARCHITECTURE PHIIPPE PROST - AAPP Architecte du patrimoine 11 rue d'Uzès 75002 Paris	9.00	10.00	10.00	29.00	972 189.48 €	791 480.00 €	32.56	13.00	13.00	26.00	87.56	2
4	BLP ARCHITECTES (architecte du patrimoine) 2 rue Lagrive – BP 493 – 51067 REIMS Cedex	9.00	8.00	10.00	27.00	868 700.00 €	791 480.00 €	36.44	11.00	12.00	23.00	86.44	5
5	SARL D'ARCHITECTURE H2O ARCHITECTES (archi patrimoine) 10, Cité d'Angoulême 75011 PARIS	9.00	8.00	10.00	27.00	791 480.00 €	791 480.00 €	40.00	14.00	14.00	28.00	95.00	1
6	FRENAK + JULLIEN ARCHITECTES (architecture, muséographie, scénographie) 212 rue Saint-Maur 75010 PARIS	10.00	9.00	10.00	29.00	1 413 100.00 €	791 480.00 €	22.40	15.00	15.00	30.00	81.40	6
7	LETELLIER ARCHITECTES 12 rue des Vases 31000 Toulouse	8.00	5.00	10.00	23.00	840 250.00 €	791 480.00 €	37.68	7.00	7.00	14.00	74.68	7
8	deAlzua+ (architecte urbaniste) 125 rue du marché 59000 LILLE	9.00	9.00	10.00	28.00	894 040.00 €	791 480.00 €	35.41	12.00	12.00	24.00	87.41	3

7. Attribution du marché par la C.A.O réunie en séance du 27 juillet 2023

Au regard de l'analyse des offres, de la notation obtenue par chaque candidat et du classement général, le résident de la C.A.O a décidé :

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs de l'aile gauche du Palais Social dédiée au familistère campus au groupement H2O Architectes pour un montant total de 791 480,00 € HT dont 125 170,00 € HT pour la tranche ferme et 666 310,00 € HT pour les tranches optionnelles.

8. Autorisation de signer le marché

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'offres.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du comité syndical autorisent le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs de l'aile gauche du Palais Social dédiée au familistère campus avec le groupement dont le mandataire est H2O Architectes pour un montant total de 791 480,00 € HT dont 125 170,00 € HT pour la tranche ferme et 666 310,00 € HT pour les tranches optionnelles.

9. Abrogation de la décision de la délibération N°2023/11 du 7 juillet 2023

La présente délibération abroge la délibération n°2023/11 du 7 juillet 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- Amélie Godbert, directrice de la régie du Familistère a fait part de la bonne fréquentation pour ce début d'été. Les horaires d'ouverture ont été élargis jusque 19h00 le soir. Cela a déjà un impact positif puisqu'on constate une hausse des recettes de la boutique (+8% de 18h à 19h) et de la buvette.

L'objectif est d'atteindre une fréquentation de 5 000 visiteurs cet été. Le bilan est très encourageant pour l'instant, à confirmer au mois d'août.

- Le Président fait part à l'assemblée du courrier qu'il a reçu de la part de Nicolas Fricoteaux, Président du conseil départemental de l'Aisne afin d'encourager le Familistère à consacrer une part significative de son budget évènementiel aux animations mises en place dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

Après échanges et discussion, un programme d'animations sera mis en place par le Familistère en partenariat avec la ville de Guise et la CCTSO qui fédérera les associations sportives et culturelles du territoire pour toucher un public le plus large et le plus nombreux possible. Pour ce faire, une part de l'ordre de 10 à 15% du montant du budget dédié au programme culturel sera réservée à ces événements sur l'exercice 2024.

La séance est levée à 11h00.

M. Hugues COCHET Membre titulaire	Mme Isabelle Ittelet Membre titulaire
Mme Corinne MONFRONT Membre titulaire	Mme Marie-Françoise BERTRAND Membre titulaire
Mme Caroline VARLET Membre titulaire	M. Hervé FLORENTY Membre titulaire